



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Céline TONOT
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY

Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Congrès de l'Association des Maires Ruraux de France - Attribution d'une subvention**

L'Association des Maires Ruraux de Côte d'Or organise le congrès national annuel de l'Association des Maires Ruraux de France, du 27 au 29 septembre 2024, au cours duquel entre 500 et 600 congressistes sont attendus.

Afin de faciliter l'organisation de ce congrès et permettre aux congressistes de découvrir les communes de Dijon Métropole, il est proposé que Dijon Métropole accorde à l'association des maires ruraux de Côte d'Or une subvention d'un montant de 20 000 €.

Cette aide financière pourra être versée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 16 000 €, dès que la délibération relative à l'attribution de la subvention sera devenue exécutoire,
- Le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, soit la somme de 4 000 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue du congrès. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de la totalité de cet excédent.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 20 000 € à l'Association des Maires Ruraux de Côte d'Or pour l'organisation du congrès national annuel de l'Association Nationale des Maires Ruraux de France,
- **d'approuver** les modalités de versement de la subvention citée ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision,
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2024.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)